

VOLET SPECIFIQUE UNIVERSITE TOULOUSE 1 – CAPITOLE

Sommaire

I. L'inscription dans le mouvement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur

1. Une stratégie de recherche confortant et améliorant la place de l'université dans ses principaux domaines d'action
2. Une politique de recrutement toujours plus ouverte et une politique de soutien à la recherche amplifiée
3. Une stratégie de formation cohérente avec la stratégie de recherche

II. L'inscription dans le cadre d'une politique de site renouvelée

III. La poursuite d'une politique d'insertion professionnelle et de réussite des étudiants, dans un environnement de qualité

1. L'insertion professionnelle
2. La réussite des étudiants

IV. La mise en œuvre d'une politique de qualité ambitieuse et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance

1. Le lancement d'une politique d'accréditation internationale
2. La poursuite de l'amélioration continue de la gouvernance

Récapitulatif des jalons de la trajectoire

Annexe financière

Indicateurs et cibles de performance

Annexe formation et recherche

Issue d'une des plus anciennes universités d'Europe, l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) s'inscrit résolument dans l'avenir à travers une stratégie de positionnement international tant au niveau de la recherche que de la formation. Elle le fait dans le cadre d'une politique de site et d'aménagement du territoire confortée par la création de la ComUE et dans le souci constant de répondre aux missions dévolues à un établissement d'enseignement supérieur public en termes d'accueil et d'insertion des étudiants.

Ces axes seront soutenus par la poursuite de la politique de qualité, qui constituait un aspect stratégique du précédent contrat, et qui devra passer à une étape de généralisation et d'accréditation internationale, ainsi que par un processus d'amélioration continue de l'efficacité de la gouvernance et de la recherche de l'efficience de son action.

Pour autant, elle ne peut ignorer les enjeux auxquels elle est confrontée. Notamment, face à une augmentation significative et constante de ses effectifs, dans un contexte budgétaire contraint, l'université court un risque financier sauf si elle dégrade la qualité du service rendu, ce qui casserait la dynamique entamée depuis l'accès aux responsabilités élargies.

Sa stratégie sera donc orientée pour lui permettre de maintenir, voire d'améliorer encore, son rayonnement international et son attractivité.

Remarques liminaires

L'HCERES a émis un certain nombre de recommandations :

- Poursuivre la stratégie de recrutement des meilleurs enseignants chercheurs sur le plan international et national ;
- Maintenir un recrutement étudiant favorisant l'égalité des chances et permettant d'attirer les meilleurs étudiants nationaux et internationaux ;
- Développer les partenariats nécessaires pour maintenir ces stratégies de recrutement d'enseignants et étudiants ;
- Impliquer plus fortement les étudiants dans la vie institutionnelle de l'établissement ;
- Asseoir l'ambition d'excellence sur la qualité de l'offre de formation et de la pédagogie mise œuvre, et sur les dispositifs de suivi des étudiants ;
- Poursuivre la réforme de l'administration et mettre en place un SI performant pour accompagner la mise en œuvre des compétences élargies, notamment dans le domaine du patrimoine.

Ces recommandations ont nourri la réflexion qui a permis de déterminer les axes de développement que l'établissement envisage pour les 5 années à venir.

I – L'université Toulouse 1 Capitole s'inscrira résolument dans le mouvement d'internationalisation de l'enseignement supérieur, tant dans sa stratégie de recherche que de formation.

II – Elle le fera dans le cadre d'une politique de site renouvelée dans le cadre de la ComUE.

III – Elle poursuivra ses efforts pour une politique d'insertion professionnelle et de réussite des étudiants facilitée par un environnement de qualité (patrimoine, documentation, politique culturelle, participation étudiante)

IV – Elle mettra en œuvre une politique de qualité ambitieuse et poursuivra l'amélioration de l'efficacité de sa gouvernance.

I. L'inscription dans le mouvement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'université Toulouse 1 Capitole s'inscrit résolument dans le mouvement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, tant dans sa stratégie de recherche que de formation.

L'université est reconnue pour la qualité de sa recherche dans tous ses secteurs de formation, avec une visibilité particulièrement forte en économie. Elle est aussi reconnue pour l'excellence de ses formations dans tous ses domaines.

1. Une stratégie de recherche confortant et améliorant la place de l'université dans ses principaux domaines d'action

Reconfigurer la recherche en économie afin d'en améliorer la cohérence et la lisibilité

À la suite de l'attribution du prix Nobel d'économie 2014 à Jean Tirole, les équipes auraient pu être tentées de reconduire sans changement la structure en place.

Le précédent contrat quinquennal a permis de conforter la place des équipes de recherche de la Toulouse School of Economics (TSE), de clarifier les relations entre la Fondation Jean-Jacques Laffont et l'institution universitaire pour en faire de manière claire un jeu « gagnant - gagnant ». La mise en place de deux LABEX : le Labex IAST (Institute for Advanced Studies in Toulouse) et le Labex TSE, a également permis d'améliorer la visibilité des équipes et de conforter leur avenir. La création de l'IAST accentue visiblement le caractère pluridisciplinaire de la recherche à l'Université Toulouse 1 Capitole, tant entre ses différents centres de recherche en droit, économie, gestion, qu'à l'égard de partenaires extérieurs, dans l'esprit d'une organisation telle que l'Institute for Advanced Studies de Princeton.

Cette réussite, si elle est le résultat d'un travail de plusieurs années, ne doit cependant pas être un prétexte pour figer la structure. C'est pourquoi le prochain contrat sera l'occasion de mettre en œuvre le regroupement des trois laboratoires qui s'inscrivent actuellement dans la TSE. Le laboratoire unique ainsi constitué portera le nom de TSE recherche et sera rattaché à l'école doctorale de sciences économiques. Cette fusion de l'ARCADE, du GREMAQ et du LERNA dans une entité multi-tutelle fera de TSE un des plus importants laboratoires publics en SHS de France. Elle permettra de rendre encore plus visible l'attractivité de cette équipe dans le cadre des recrutements internationaux.

Poursuivre l'action de positionnement de l'université Toulouse 1 Capitole parmi les centres de recherche européens de référence en droit et science politique

S'appuyant sur une communauté de chercheurs dynamique et en pleine expansion, la recherche en droit à UT1 est structurée autour des axes suivants :

- promouvoir les recherches transversales en encourageant les réponses communes aux appels à projets tant entre équipes de droit qu'en liaison avec d'autres disciplines, et améliorer le taux de retour sur les réponses aux appels à projets,
- poursuivre la recombinaison et le renforcement des équipes en améliorant la cohérence qui permettra de développer le travail d'équipe à travers la mise en perspective des thématiques de recherche,
- développer les partenariats internationaux venant à l'appui de la politique de recherche et de formation,
- développer les partenariats avec les milieux professionnels.

→ **Jalon 1** : Recombinaison et renforcement des équipes de recherche en droit et en science politique autour de l'École européenne de droit.

Poursuivre le travail engagé lors du passage du CRM en UMR/CNRS

La période écoulée a vu aboutir la transformation du CRM en UMR en 2012, ce qui lui a permis d'améliorer ses moyens d'action et a donné aux équipes la reconnaissance qui conditionnait la poursuite de la dynamique engagée. Pour la période à venir, il convient de consolider cette évolution et d'asseoir la réputation du laboratoire tant au niveau national qu'international tout en restant attentif aux collaborations sur le site, notamment avec l'équipe de recherche de la Toulouse Business School (TBS) et les enseignants-chercheurs en sciences de gestion qui sont dispersés sur le site toulousain (UT2J, UPS).

L'admission de l'Université Toulouse 1 Capitole à la CURIF en 2013 et la participation du Président au bureau de cette coordination des universités de recherche intensive françaises montrent la reconnaissance du positionnement recherche de l'établissement et le conduira à pouvoir faire des propositions dans le sens de l'amélioration des modalités de la recherche et de sa valorisation dans le domaine Droit, Economie, Gestion (DEG).

IS 4 Ressources propres de la recherche

2. Une politique de recrutement toujours plus ouverte et une politique de soutien à la recherche amplifiée

Le prochain contrat marquera la volonté de poursuivre la politique déjà engagée en matière de qualité des recrutements des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Celle-ci passe notamment par une politique visant à privilégier les recrutements externes, grâce à des accords de modulation réservés aux jeunes enseignants-chercheurs. L'année 2014-2015 a vu la campagne d'emplois se traduire par des recrutements exogènes à 100 %. Cette politique sera poursuivie.

Le soutien à la recherche sera aussi amplifié à travers la restructuration déjà engagée du service du pilotage et de la recherche qui organise et met en œuvre l'appui aux chercheurs, tant au niveau du montage de projets de recherche que d'outils de suivi des projets. De même seront poursuivis les efforts de mise à disposition des enseignants-chercheurs d'outils visant à leur faciliter diverses activités (organisation de colloques avec l'accès à la plateforme colloque du CNRS par ex.) et la politique active en matière de documentation scientifique et de valorisation. En ce qui concerne cette dernière dimension, le Service Commun de la Documentation s'est doté d'un service des publications associant l'archive ouverte institutionnelle *Toulouse 1 Capitole Publications* et les Presses de l'Université visant à amplifier la diffusion de la production scientifique de l'établissement. Dans la même perspective, la période à venir verra la mise en œuvre de la convention signée avec la SATT pour améliorer la détection de projets de valorisation dans les équipes. Il faut noter enfin la création d'un Centre de Services Partagés (CSP), dans le cadre de la GBCP, qui reprendra la gestion des conventions de recherche afin de dégager les équipes des préoccupations de gestion financière.

L'université sera soutenue dans cette politique d'accompagnement de la recherche par la Fondation Jean-Jacques Laffont grâce à une relation clarifiée par la convention renouvelée en 2013 qui prévoit le reversement de 10 % du montant des contrats de recherche que gère la Fondation au profit de l'université, à l'image de ce qui se fait pour les autres centres de recherche d'UT1.

Une fois terminée la construction du bâtiment de TSE, l'Université Toulouse 1 Capitole disposera de l'outil adéquat pour organiser séminaires, colloques et, plus généralement, l'activité de recherche, ce qui contribuera à faire de la ville de Toulouse un des centres majeurs de la recherche en économie dans le monde.

La mise en œuvre de ce projet permettra de repenser les implantations des équipes dans le sens d'une meilleure complémentarité et de meilleures synergies.

→ **Jalon 2** : Création d'un centre de service partagé (dans le cadre de la mise en conformité GBCP) qui reprendra la gestion des conventions de recherche

IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IS 5 – Qualité du pilotage de la recherche

IS 6 – Part des dépenses de documentation

3. Une stratégie de formation cohérente avec la stratégie de recherche

La stratégie de formation de l'Université Toulouse 1 Capitole est cohérente avec ses ambitions en matière de recherche. Un consensus existe au sein de l'établissement pour placer la recherche au centre de ses missions et pour articuler la formation autour de cette activité. Cette logique garantit une forte attractivité de ses formations particulièrement pour les niveaux Master et Doctorat. Elle donne également à l'université les outils de sa communication et de son attractivité internationale, y compris dans des domaines comme le Droit, jusque-là davantage préservés de la concurrence entre structures de formation.

Dans cet esprit, la rénovation de l'offre de formation s'articulera autour des axes suivants :

Internationalisation

UT1 s'inscrit résolument dans une politique d'internationalisation des formations quelles que soient les disciplines. Ceci se traduit par diverses actions qui concourent à cet objectif : développement des doubles diplômes avec des universités étrangères qui mettent UT1 au premier rang dans ce domaine ; développement de l'offre de formation en anglais qui permet d'élargir le recrutement, tant en économie qu'en droit et en gestion ; accent mis sur la formation des étudiants en langues avec le développement de nouveaux outils comme le CRL (centre de ressources en langue), installé dans la principale bibliothèque du campus ; délocalisations de formations à l'étranger dans le cadre d'une politique concertée ; mise en œuvre d'accords de coopération dans une logique de réciprocité avec des institutions d'excellence.

La préconisation de l'HCERES de mettre en place une formation en anglais dans les maquettes de L1 à la faculté de droit n'apparaît pas à ce stade possible pour des raisons de locaux et de disponibilité d'enseignants. Une réflexion est cependant engagée pour en évaluer les modalités.

→ **Jalon 3** : Point sur l'évolution des formations ouvertes aux étudiants internationaux

→ **Jalon 4** : Délocalisation de formations à l'étranger et politique d'accréditation internationale

IS 2 - Relations internationales

Création de filières d'excellence

L'université n'a plus à démontrer son action en faveur de la réussite des étudiants. La multiplication des initiatives dans ce domaine (universités d'été, heures d'ouverture des bibliothèques, tutorat, appuis complémentaires en AES, etc.) constitue probablement une des raisons de ses bonnes performances en termes de valeur ajoutée en licence et en master compte tenu des moyens déployés. Elle rappelle par ailleurs que le nombre des boursiers, 36% des effectifs, est largement supérieur à la moyenne nationale. Cette situation ne l'a pas empêchée d'une part de développer des actions permettant aux lycéens de mieux se préparer à l'entrée à l'Université, d'autre part de développer des formations passerelles avec le Lycée Rive Gauche au Mirail et avec les Lycées de Figeac, formations qui sont destinées à des publics en difficulté. Enfin, une action résolue de réorientation précoce lui permet de faire face aux problèmes posés par les « décrocheurs ».

Toulouse 1 Capitole est donc plus que légitime pour promouvoir des filières d'excellence accessibles à tous ceux qui s'en donnent les moyens par un travail assidu. Ainsi, la période écoulée a vu la création de l'Ecole d'Economie avec une structure d'école interne identique à celle de l'IAE de Toulouse.

En droit, la mise en place du Collège Supérieur de Droit, qui est en cours de restructuration pour accroître son attractivité et ses performances, et la transformation de l'Institut Européen du Droit en Ecole Européenne de Droit, viennent renforcer la mise en place de filières d'excellence dans l'établissement, dans le souci d'une offre diversifiée susceptible de satisfaire tous les publics. L'examen des candidatures à l'entrée de l'Ecole Européenne de Droit depuis sa création en 2012 montre la très forte attractivité internationale des cursus de l'université dans ce champ disciplinaire, ce qui est tout à fait nouveau et relativement unique en France.

La période à venir permettra d'asseoir ces efforts de manière pérenne en revoyant le modèle économique qui les sous-tend et en permettant également d'organiser la diffusion des innovations intéressantes sur l'ensemble de l'université.

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
IC 3 – Réussite en master en deux ans
IC 4 – Réussite en doctorat

Le développement de pédagogies innovantes

Dans la lignée des expérimentations lancées pour développer le « blended learning », que ce soit en droit, en économie ou en gestion, le prochain contrat, au vu des évaluations en cours, verra le cas échéant la généralisation des innovations pédagogiques mises sur pied. L'organisation de l'établissement en services intégrés « pédagogie/multimédia » répond en temps réel et en souplesse aux demandes des enseignants : accompagnement et conseil aux modes d'enseignement universitaire ; suivi des espaces de cours ; médiatisation et création de ressources (vidéos pour Mooc, questionnaires automatisés.). En parallèle, la fourniture de services « à la demande » aux étudiants dans les lieux physiques tel que le « learning center » de la bibliothèque (espaces de travail équipés ou pas, matériels disponibles sur réservation, accompagnement et programmes de formation/conférences), offre un cadre d'étude souple et efficient.

L'établissement accompagne l'innovation pédagogique. UT1 Capitole invite, en effet, les enseignants à adopter de nouvelles pratiques par des appels à projets, des conférences et des ateliers d'appropriation (ExplorCamp, Moocamp Day). De nombreuses situations pédagogiques impliquent l'évolution du rôle de l'enseignant vers plus d'accompagnement et de tutorat, la dTICE vise avant tout l'amélioration des méthodes de transmission, l'efficacité de la formation des étudiants et la productivité des enseignants en une dynamique d'innovation, en s'appuyant, le cas échéant, sur des technologies pertinentes. L'innovation pédagogique initiée concourt à l'évolution des pratiques d'enseignement, pas à la promotion des outils. La valorisation horaire et l'équivalence au titre des activités pédagogiques constituent également un axe privilégié.

Une politique visant à mesurer et à partager l'innovation pédagogique est déployée avec **OTICE**. Il s'agit d'un Observatoire des TICE qui instaure une dynamique d'évolution plus qu'un « simple » positionnement d'observation : évaluation des politiques menées ; éclairage de la décision ; apport d'éléments objectifs permettant de prioriser les investissements ; apports d'outils méthodologiques. **OTICE** propose d'explorer les 4 axes qui structurent l'université : enseignements ; enseignants ; étudiants ; services.

Ces développements pourront s'appliquer en priorité, mais pas exclusivement, à la Formation Continue (FC) et à la Formation Ouverte et A Distance (FOAD). Ces deux dimensions sont très développées à UT1 Capitole en regard de la taille de l'établissement. Dans la mesure où la stratégie d'action en matière de FC comme de FOAD a été développée dans une perspective de lien avec le monde professionnel, plutôt que sur financements publics, il est prévu, malgré les incertitudes générées par la nouvelle loi sur la formation professionnelle, qu'elles continueront de se développer, permettant ainsi de participer au financement de l'ensemble des actions de formation.

→ Jalon 5 : Bilan de l'évaluation des formations depuis le recours à la plateforme Moodle

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 7 – Développement de la formation continue

IS 1 – Innovation pédagogique

Le développement de services documentaires adaptés aux acteurs de la recherche et aux enseignants-chercheurs

L'université a réorganisé son Service Commun de la Documentation afin, notamment, de renforcer l'accompagnement des chercheurs et des jeunes chercheurs : expertise technique et expertise documentaire dans les disciplines du domaine Droit-Économie-Gestion, désignation de référents et de personnes ressources, services personnalisés à la carte sur rendez-vous (projets de recherche, accompagnement du doctorant pour toutes les questions relatives au travail de thèse), ateliers spécialisés sur mesure (connaissance des ressources documentaires spécialisées, outils de veille, processus de publication, valorisation en ligne, identité numérique) aide à la préparation des agrégations du supérieur (bibliographie du jury, assistance d'un bibliothécaire référent pour les leçons), appui documentaire pour les appels à projets et contrats de recherche, accompagnement des colloques et journées d'études, dépôt des publications dans l'archive ouverte institutionnelle *Toulouse 1 Capitole Publications*, exploitation de la plateforme *Formadoc* pour les cours.

Un effort particulier est engagé pour assister les jeunes chercheurs dans leur projet de publication : règles de citation, information sur le droit d'auteur et la publication en libre-accès, accompagnement technique pour la mise en ligne, gestion et qualité des métadonnées, visibilité sur l'internet, informations sur les politiques des éditeurs.

IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

IS 6 – Part des dépenses de documentation

II. L'inscription dans le cadre d'une politique de site renouvelée

L'université de Toulouse 1 Capitole inscrit sa stratégie dans le cadre d'une politique de site renouvelée par la création de la ComUE dont elle constitue un partenaire actif.

La stratégie de l'Université Toulouse 1 Capitole influe et s'intègre à la stratégie développée par la ComUE Toulouse Midi-Pyrénées

Le précédent contrat quinquennal a été marqué par un travail intense à l'occasion de l'appel à projet IDEX, dont UT1 Capitole a été et est toujours un partenaire actif. Ce travail a dans un premier temps été couronné de succès. En outre, l'Université Toulouse 1 Capitole bénéficie de deux LABEX (IAST et IAM-TSE) et d'un IDEFI au profit de l'École d'économie de Toulouse. Pour l'avenir, elle poursuivra son implication dans ce cadre.

Ce travail s'est poursuivi à travers une forte implication dans les travaux préparatoires aux statuts de la ComUE aujourd'hui adoptés par les conseils d'administration. La forme fédérale retenue aura pour conséquence de préserver l'autonomie de l'établissement quant à ses missions de base, tout en poursuivant la recherche de synergies avec les autres établissements de la ComUE.

Le ressort territorial de la ComUE étant celui de l'ancienne région Midi-Pyrénées, celle-ci ayant par ailleurs lancé depuis 3 ans déjà une politique de schéma régional d'enseignement supérieur, l'Université Toulouse 1 Capitole se positionne comme un acteur du développement de l'enseignement supérieur dans les villes chefs-lieux de la région à travers le développement de licences délocalisées. Ceci est cohérent avec le schéma directeur immobilier d'UT1 Capitole qui vise à désengorger le site

toulousain sur le niveau licence et à encourager, dans la mesure du possible, le développement de pôles universitaires dans les villes de Rodez et de Montauban. Cette politique vise à permettre l'accès à l'enseignement supérieur à des étudiants qui pourraient ne pas s'inscrire à l'université pour des raisons économiques. L'université développera aussi son action de développement de passerelles au niveau infrarégional dans des villes telles que Figeac et Millau.

Cette politique est cependant soumise à l'obtention des financements nécessaires au niveau des collectivités locales dans le cadre ou non du CPER.

Enfin, l'insertion déjà importante de l'Université Toulouse 1 Capitole dans les partenariats professionnels se poursuivra par une action résolue de lien avec les milieux économiques locaux. Majeure pour l'IAE cette politique sera mieux formalisée et pérennisée pour le droit et pour l'économie. De ce point de vue, les liens avec les pôles de compétitivité seront renforcés.

→ Jalon 6 : Formalisation et pérennisation des partenariats professionnels en lien avec les milieux économiques locaux

III. La poursuite d'une politique d'insertion professionnelle et de réussite des étudiants, dans un environnement de qualité

L'université poursuivra ses efforts pour une politique d'insertion professionnelle et de réussite des étudiants facilitée par un environnement de qualité. Elle a mis en œuvre une politique active d'insertion professionnelle et de réussite des étudiants :

1. L'insertion professionnelle

La stratégie de l'université vise d'une part à élargir l'accès aux outils développés dans la période précédente (portefeuille d'expérience et de compétence, outils de gestion des stages...) d'autre part à améliorer l'accès aux stages notamment par une politique de développement de réseaux d'anciens appuyée sur l'attribution d'une adresse mail à vie à tous les étudiants, et sur la mise en place d'une plateforme UTCapitole. Ces axes feront l'objet d'une concertation avec les étudiants afin de les adapter au mieux à leurs besoins. L'ouverture du réseau des « alumni » à compter de janvier 2016 permettra de développer cette politique sur l'ensemble de l'université en intégrant les expériences déjà menées à l'IAE et à l'École d'économie.

IC 5 – Insertion professionnelle

IS 3 – Insertion professionnelle des docteurs

2. La réussite des étudiants

Au-delà de la dimension pédagogique déjà évoquée au sujet de la formation, l'université a la volonté de développer les atouts qui font qu'un étudiant trouve non seulement les ressources pédagogiques indispensables à une formation de qualité, mais aussi du plaisir à étudier. Ceci passe par les actions prioritaires suivantes :

- Un patrimoine de qualité et bien entretenu : face aux augmentations constantes d'effectifs, cet enjeu est primordial et il relève de la responsabilité de l'université, qui bénéficie de la dévolution du patrimoine, d'utiliser au mieux les moyens qui lui incombent. La prochaine période verra la finalisation de la construction de TSE, qui permettra de rationaliser les implantations tant des services administratifs que des équipes de recherche, en lien avec le déménagement de l'IEP et la poursuite du déploiement du schéma directeur qui devrait permettre la construction d'équipements sportifs, de locaux dédiés au service médical et à l'enseignement sur le terrain du parking de la Ci-

té administrative. Il conviendra d'être très attentif au déroulé de l'ensemble de ces opérations qui auront un impact majeur sur le fonctionnement courant de l'université.

- Une politique culturelle de qualité : l'université poursuivra activement sa politique culturelle conçue à la fois comme un élément de l'environnement de formation des étudiants, mais également comme un outil d'appropriation du campus et d'appartenance à une communauté regroupant étudiants et enseignants.
- La mise en place d'un learning center : dans le cadre d'une politique documentaire dynamique, UT1 a déjà mis en place avec son Service Commun de la Documentation (SCD) et les autres services concernés des horaires d'ouverture particulièrement attractifs ainsi que des services personnalisés LMD : formation à la recherche documentaire, tutorat, rendez-vous documentaires, aide à la publication pour les doctorants, formations sur le droit d'auteur et le plagiat. C'est sur cette base que l'établissement, vise, avec le learning centre, à créer des espaces supplémentaires accessibles et permettant des modalités de travail de groupe difficiles à mettre en œuvre, aujourd'hui, en raison de la structuration des espaces, mais aussi à décroisonner l'information vis-à-vis des étudiants au sein de l'université et, ainsi, faciliter leur vie à l'université. Cette opération prévue en 2016-2017 aura un impact important tant sur les conditions d'accueil des étudiants que sur une dimension plus immatérielle de décroisonnement de l'information donnée aux étudiants et, donc, sur l'organisation de celle-ci.
- Une politique numérique d'avenir : concernant les aspects pédagogiques, l'université travaillera à la mise en place d'outils numériques et notamment :
 - l'accès par mobile à l'ENT et aux espaces de cours en ligne (fonctions auto-adaptatives) ;
 - l'accessibilité des ressources numériques, notamment les documents textes et vidéos (respect des règles d'accessibilité WAI, sous-titrage) ;
 - l'expérimentation d'un outil d'aide à la localisation *indoor* sur mobile (localisation des éléments d'accessibilité PMR, éléments de sécurité, événements...) ;
 - la mise à disposition de matériels audiovisuels mobiles en libre-service (écrans multi-utilisateurs, écrans tactiles de grande dimension, visio et web conférences, interconnexion des logiques BYOD, parc élargi de portables/tablettes en prêt) ;
 - poste d'auto-captation vidéo (de type vidéomaton) répondant aux besoins grandissants en ressources vidéos ;
 - une offre de formation à la prise en main des terminaux de dernière génération et l'utilisation de suites logicielles essentielles associées (partenariats public/privé) ;
 - un programme d'interventions sur des sujets impactant la vie des étudiants (cyber sécurité, identité numérique, usage des réseaux sociaux et employabilité...).

→ Jalon 7 : Création du Learning Center et poursuite des projets mutualisés avec la ComUE

→ Jalon 10 : Finalisation du bilan de la dévolution

→ Jalon 11 : Finalisation de la construction du bâtiment de TSE

→ Jalon 12 : Relogement de l'IEP

→ Jalon 13 : Initialisation du programme d'amélioration des performances énergétiques

IC 13 – Taux d'occupation des locaux

IC 14 – Evolution des surfaces immobilières

IV. La mise en œuvre d'une politique de qualité ambitieuse et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance

L'université mettra en œuvre une politique de qualité ambitieuse et poursuivra l'amélioration de l'efficacité de sa gouvernance.

1. Le lancement d'une politique d'accréditation internationale

Le précédent contrat quinquennal a été l'occasion de lancer des chantiers importants liés à la politique qualité : mise en place effective de l'évaluation des enseignements dans toutes les composantes de la première année de licence à la seconde année de master, traitement de cette information dans un souci d'amélioration des formations. Il a vu aussi le lancement d'un appel d'offres qualité de services qui s'est traduit, à ce jour, par une première réalisation notable : la réforme de la procédure des processus d'inscription, visant à la dématérialisation du processus, ce qui a permis d'améliorer sensiblement le service aux étudiants.

Pour autant, comme l'a souligné l'HCERES, il est maintenant nécessaire de donner une visibilité globale à cette action visant à qualifier la qualité de l'offre de l'ensemble de l'établissement. Ceci passe par l'élaboration d'une stratégie claire et visible de l'extérieur visant à obtenir une ou des certifications reconnues.

2. La poursuite de l'amélioration continue de la gouvernance

De nombreux chantiers ont été traités dans les années qui précèdent : patrimoine, CICF, mise en place d'un logiciel de gestion des salles, passage à la gestion intégrée des RH, travail sur un schéma directeur du numérique dans le cadre de la ComUE etc.

La période qui s'annonce verra s'en ouvrir d'autres :

1. La mise en place complète du logiciel SAGHE (Système Automatisé de Gestion des Heures d'Enseignement). C'est un outil remarquable qui permet la mise en relation des outils de scolarité, des outils de paiement des heures d'enseignement et de l'outil de gestion des salles. Cette mise en relation unique en France permet de gérer tant en prévisionnel qu'en exécuté les heures d'enseignement, tout en assurant un véritable contrôle du service fait en donnant aux enseignants-chercheurs une prévisibilité et une transparence sur leur service. Il permet aussi de donner aux composantes de formation une visibilité sur leur offre et permet un véritable pilotage de celle-ci.
2. Le déploiement en mode gestion du Contrôle Interne Comptable et Financier et la mise en place d'une véritable comptabilité analytique. Les outils actuellement disponibles ne sont pas suffisamment développés même si de nombreux secteurs ont déjà fait l'objet d'une approche en coût complet. Ceci se fera dans le contexte de mise en application du décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) qui impose une réflexion approfondie sur les modes d'organisation budgétaires de l'établissement.
3. L'inscription de l'université dans la rénovation de ses outils de gestion des ressources humaines avec le passage à SIHAM. C'est une tâche importante qui devra permettre de développer une prévision et des simulations plus performantes en matière de masse salariale, les outils actuellement disponibles s'avérant insuffisants au regard des enjeux de maîtrise de la masse salariale.

Cet ensemble sera à gérer dans un contexte budgétaire tendu qu'une gestion rigoureuse permet probablement de maîtriser, l'enjeu consistant cependant à maintenir des marges de manœuvre pour que l'établissement ne perde pas sa dynamique au profit d'une gestion purement financière sans perspectives.

Enfin, le schéma directeur du numérique de la ComUE étant adopté (janvier 2016), le schéma directeur d'UT1 Capitole pourra être finalisé. La cartographie a été livrée fin 2015. L'objectif d'adoption du schéma est fixé au printemps 2016.

- **Jalon 8** : Déploiement du SIRH SIHAM
 - **Jalon 9** : Mise en place d'une véritable comptabilité analytique
 - **Jalon 14** : Finalisation du schéma directeur numérique en cohérence avec celui de la ComUE
 - **Jalon 15** : Agrégation et déploiement d'un nouveau processus qualité, accompagné d'une certification ou d'une accréditation de type EQUIS
- IC 11 – Pilotage financier
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

En conclusion, tandis que la dynamique lancée avec le passage aux RCE en 2009 continue, l'université ouvre de nouveaux chantiers structurants visant à l'optimisation de son action au profit de la recherche et de l'enseignement. Cependant, malgré la recherche active de moyens complémentaires, elle n'en demeure pas moins tributaire du modèle financier national.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire
Université Toulouse 1 – Capitole

Opérations		Année d'observation				
		2016	2017	2018	2019	2020
Recherche, innovation et transfert						
Jalon 1 : Recomposition et renforcement des équipes de recherche en droit et en science politique autour de l'Ecole européenne de droit						
Jalon 2 : Création d'un centre de service partagé (dans le cadre de la mise en conformité GBCP) qui reprendra la gestion des conventions de recherche						
Formation						
Jalon 3 : Point sur l'évolution des formations ouvertes aux étudiants internationaux						
Jalon 4 : Délocalisation de formations à l'étranger et politique d'accréditation internationale						
Jalon 5 : Bilan de l'évaluation des formations depuis le recours à la plateforme Moodle						
Politique de site						
Jalon 6 : Formalisation et pérennisation des partenariats professionnels en lien avec les milieux économiques locaux						
Réussite et vie étudiante						
Jalon 7 : Création du Learning Center et poursuite des projets mutualisés avec la ComUE						
Gouvernance et pilotage						
Finances et GRH	Jalon 8 : Déploiement du SIRH SIHAM					
	Jalon 9 : Mise en place d'une véritable comptabilité analytique					
Patrimoine	Jalon 10 : Finalisation du bilan de la dévolution					
	Jalon 11 : Finalisation de la construction du bâtiment de TSE					
	Jalon 12 : Relogement de l'IEP					
	Jalon 13 : Initialisation du programme d'amélioration des performances énergétiques					
Informatique et numérique	Jalon 14 : Finalisation du schéma directeur numérique en cohérence avec celui de la ComUE					
Qualité	Jalon 15 : Agrégation et déploiement d'un nouveau processus qualité, accompagné d'une certification ou d'une accréditation de type EQUIS					

Annexe financière pour la période 2016-2020 Université Toulouse 1 – Capitole

- L'Université Toulouse 1 – Capitole qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2016, la dotation prévisionnelle initiale de l'université financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante», avant application de la mise en réserve, est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
Université Toulouse 1 – Capitole	2016
Masse salariale	71 006 990 €
Fonctionnement	10 600 436 €
Dotation prévisionnelle	81 607 426 €

- Pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, les dotations prévisionnelles de cet établissement feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

**Indicateurs et cibles de performance
Université Toulouse 1 – Capitole**

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	18
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	20
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans	21
IC 4 – Réussite en doctorat	23
IC 5 – Insertion professionnelle	25
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	26
IC 7 – Développement de la formation continue	28
IC 8 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	29
INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE PILOTAGE	
IC 9 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	31
IC 10 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	32
IC 11 – Pilotage financier	33
IC 12 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	34
IC 13 – Taux d'occupation des locaux	35
IC 14 – Evolution des surfaces immobilières	36
INDICATEURS SPECIFIQUES	
IS 1 – Innovation pédagogique	37
IS 2 – Relations internationales	38
IS 3 – Insertion professionnelle des docteurs	40
IS 4 – Ressources propres de la recherche	42
IS 5 – Qualité du pilotage de la recherche	43
IS 6 – Part des dépenses de documentation	45

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2011 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3) , rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année (voir précisions ci-dessous)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohorte 2010) pour mémoire	36,5	92,1	52,9	+8,7
	Diplômés 2014 (cohorte 2011)	35,3	90,8	50,8	+7,4
	Moyenne nationale (cohorte 2011)	27,2	86,8	42,3	-
	Cible 2020 (méthode 3 uniquement)			50%	

Leviers d'action

- Meilleure orientation des étudiants
- Mesures spécifiques d'accompagnement des étudiants en difficulté par filière (passerelles, contrôles continus..)
- Accompagner les étudiants dans leur projet d'études et professionnelle, renforcement du module de vie professionnelle. On observe une meilleure réussite de ces étudiants à l'issue du L1

Commentaires de l'université

L'université Toulouse 1 Capitole a montré lors du précédent contrat quinquennal une bonne performance en matière de réussite de la Licence en 3 ans. Ce grâce aux mesures spécifiques mises en place dans l'ensemble des filières. Ce dispositif sera maintenu lors du prochain quinquennal. Cependant les effets pourraient être atténués compte tenu des modifications structurelles observées lié à l'accueil des élèves issus des bacs technologiques et professionnels à l'entrée en L1.

La cible fixée pour 2020 est inférieure aux résultats obtenus ces dernières années par l'université pour tenir compte de cet effet structurel. Pour mesurer la performance en Licence il conviendrait plutôt de fixer une cible par rapport à la valeur ajoutée qui tient compte de ces effets structurels, avec pour cible le maintien d'un écart autour de 8.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Définition des indicateurs de réussite

Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.

Pour un établissement :

Taux de réussite de la méthode 1 :

La méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement l'année $n / n+1$.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu la Licence à la session $n+3$ (ou $n+2$) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Taux de réussite de la méthode 2 :

La méthode 2 tient uniquement compte des résultats en L3.

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L3 dans l'établissement l'année $n+2 / n+3$ (quel que soit l'établissement d'inscription en première année).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu le diplôme à la fin de l'année.

Taux de réussite de la méthode 3 :

La méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.

Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits 3 années de suite dans l'établissement (successivement en $n / n+1$, $n+1 / n+2$, $n+2 / n+3$) ou qui se sont inscrits dans l'établissement deux années (en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$) et sont sortis du système universitaire l'année $n+2 / n+3$.

Sont également inclus les étudiants inscrits dans l'établissement en $n / n+1$ et $n+1 / n+2$ qui ont obtenu la Licence à la session $n+2$ (quelle que soit leur situation en $n+2 / n+3$).

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant réussi la Licence à la fin de la deuxième ou de la troisième année (en $n+2$ ou $n+3$).

Au niveau national :

Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes :

Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.

Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).

Valeur ajoutée

Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :

- **sexe**
- **âge au baccalauréat** (4 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an, non bachelier)
- **ancienneté d'obtention du baccalauréat** (4 modalités : baccalauréat obtenu l'année de l'entrée à l'université, obtenu un an avant, obtenu deux ans avant ou plus, non bachelier)
- **série du baccalauréat** (7 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel, non bachelier)
- **pcs des parents** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse)
- **discipline d'inscription en L1** (regroupée en 3 modalités : Droit, Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé)

L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la **valeur ajoutée**. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte.

Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université Toulouse 1
------	---	-----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2014
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en première année du cursus Licence en 2011. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année. Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus. Cf. « mode de calcul ». Est exclue Paris-Dauphine.
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1ère année - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année de licence ou en licence professionnelle. - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, se sont réinscrits dans l'établissement les deux années suivantes ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. En cas d'échec en troisième année, seule la réussite dans le même établissement est prise en compte.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement (méthode 3)	cohorte 2010	52,9%	16%	68,8%	8,8
Cible 2020 (méthode 3)	cohorte 2016		15		
Taux de réussite constaté en % (données nationales)	cohorte 2010	42,9%	13,9%	56,8%	-

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2010	Cohorte 2010
	établissement	National
Bac général	83,2%	78,5%
Bac technologique	7,2%	12,3%
Bac professionnel	1,5%	3,7%
Non bacheliers	8,0%	5,5%

Leviers d'action

Idem Licence obtenues en 3 ans

Commentaires de l'université

Compte-tenu des changements de profils des néo-bacheliers attendus, l'université se fixe pour objectif de maintenir la réussite en 3 ou 4 ans d'une classe d'âge aux alentours de 65%, avec la répartition suivante : 50% en 3 ans, 15% en 4 ans.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université Toulouse 1
------	-----------------------------	-----------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013, inscrits en 2012-2013, diplômés en 2014.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES

Mode de calcul	<p>Définition des indicateurs de réussite Les indicateurs sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous.</p> <p>Pour un établissement : Taux de réussite de la méthode 1 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 2 Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année). Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Taux de réussite de la méthode 3 Base (dénominateur) : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1 et en n+1 / n+2) ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de Master à la session n+2.</p> <p>Au niveau national : Pour chaque méthode, l'agrégation au niveau national comporte deux lignes : Ligne « Inscriptions principales » : elle correspond à la somme des lignes par établissement. Sur cette ligne, un étudiant est compté autant de fois qu'il a pris d'inscriptions dans des établissements différents et pour la réussite, autant de fois qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement.. Ligne « Etudiants » : sur cette ligne, un étudiant est compté une seule fois dans l'effectif. Il est compté dans la réussite dès l'instant qu'il a obtenu son diplôme dans un établissement dans les conditions définies par la méthode (y compris s'il est en échec dans un autre établissement).</p> <p>Valeur ajoutée Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement</p>
----------------	--

	<p>selon ces caractéristiques.</p> <p>Aussi, à côté des indicateurs bruts, des taux simulés sont calculés par établissement, correspondant à la réussite qu'on pourrait observer pour l'université si celle des différentes catégories d'étudiants était identique à la réussite nationale pour ces mêmes catégories, définies par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - âge à l'entrée en M1 (3 modalités : 22 ans ou moins ; 23 ans ; plus de 23 ans) - formation suivie l'année précédente (3 modalités : Bac+3, autre niveau, non inscrit). Lorsqu'il y a plusieurs inscriptions l'année précédente avec des niveaux différents, on conserve le cas Bac+3 - discipline de l'inscription en M1 (regroupées en 4 modalités : Droit ; Economie, AES ; Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales ; Sciences, STAPS, Santé) - voie du diplôme en M1 (3 modalités : générale ou indifférenciée, professionnelle, recherche). <p>L'écart entre le taux observé et le taux simulé est appelé la valeur ajoutée. Elle permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois ces effets de structure pris en compte. Néanmoins, certaines caractéristiques ne sont pas prises en compte dans ces simulations (mention au baccalauréat par exemple) et des spécificités par établissement (modalités de notation) ne sont pas observables ou mesurables : aussi, si les indicateurs de valeur ajoutée complètent l'analyse qui peut être faite à partir des seuls indicateurs bruts, ils n'ont pas un caractère absolu.</p>
--	--

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2013 (cohortes 2011) pour mémoire	59,5	94,6	58,8	+6,5
	Diplômés 2014 (cohortes 2012)	56	94	55,8	+1,2
	Moyenne nationale (cohorte 2012) en %	55,2	88,2	52,5	-
	Cible 2020 (méthode 3 uniquement)			57	

Leviers d'action

Accompagner les étudiants dans leur projet d'études et professionnelle, renforcement du module de vie professionnelle.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Université Toulouse 1
-------------	-----------------------------	------------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Les valeurs de réalisation sont disponibles en juillet de l'année n+1 pour les docteurs de l'année civile n.
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2014		Cible 2020 (%)	Soutenances 2014 (données nationales)	Cible 2018 (PAP 2016)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	DEG	22,1%		41,4 %	%
	SHS				
	Sciences	44,4%			
	Ensemble	24,4%	25%		
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG	22,1%	X	%	%
	SHS				
	Sciences	33,3%			
	Ensemble	23,3%			
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG	44,2%		72,8 %	%
	SHS				
	Sciences	77,8%			
	Ensemble	47,7%	50%		
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG	27,3%	X	%	%
	SHS				
	Sciences	22,2%			
	Ensemble	26,7%			
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG	28,6%	X	%	%
	SHS				
	Sciences				
	Ensemble	25,6%			

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

Leviers d'action

Financement de la thèse en 3 ans + 1 année max en tant qu'ATER. Les écoles doctorales ont mis en place des mesures pour limiter le nombre de doctorats non financés.

Commentaires de l'université

Source : Enquête ministérielle 2015 sur les Effectifs de docteurs et doctorants auprès des écoles doctorales

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université Toulouse 1
------	--	-----------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2012 au 1er décembre 2014
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2014 et au 1 ^{er} décembre 2013 des diplômés 2012 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, âgés de moins de 30 ans et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la sixième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle. (Etablissement – DROP-OFIP)
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieures de plus de deux ans), inactivité, en emploi, en recherche d'emploi. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poinds de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

Implication dans l'enquête nationale menée en 2014 sur les diplômés 2012

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	784 (dont 9 M2 Enseignement)	602 (dont 5 M2 Enseignement)	77,7%	70,1%
LP	260	210	80,8%	66,8%

Insertion des diplômés 2012 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2014 (%)
Ensemble DEG	442	89	87%	91%	96	68	91%	92%
Droit	144	29	87%	91%	1	1	Ns	93%
Economie	11	2	ns	89%	4	3	Ns	91%
Gestion	274	55	87%	93%	63	45	90%	92%
Autres DEG	13	3	ns	84%	28	20	Ns	93%
Lettres, Langues, Arts	-	-	-	86%	-	-	-	82%
Ensemble SHS	18	3	ns	86%	14	9	ns	86%
Histoire-Géographie	-	-	-	83%	-	-	-	89%
Psychologie	-	-	-	90%	-	-	-	92%
Information communication	18	3	ns	87%	6	4	ns	87%
Autres SHS	-	-	-	84%	8	5	ns	85%
Ensemble STS	46	8	100%	90%	39	23	79%	93%
Sciences de la vie et de la terre	-	-	-	84%	-	-	-	90%
Sciences fondamentales	-	-	-	90%	-	-	-	91%
Sciences de l'ingénieur	-	-	-	92%	20	12	ns	94%
Informatique	46	8	100%	95%	19	11	ns	92%
Autres STS	-	-	-	92%	-	-	-	90%

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2014	Régional	10,5%	% de diplômés boursiers	Master	Université	26%	LP	Université	15%
	National	10,1%			National	29%		National	20%

Leviers d'action

- Module de vie professionnelle
- Stages
- Doubles diplômes et actions internationales
- Filières d'excellence (EET, EED)

Commentaires de l'université

L'enquête nationale porte sur la cohorte des diplômés de nationalité française qui ne poursuivent pas leurs études, d'où un faible effectif observé en Economie qui accueille une forte proportion d'étudiants étrangers. Par ailleurs les étudiants de M2 en Economie ont vocation à poursuivre en Doctorat.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2014-2015 ; cible 2019-2020
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Établissement – Cellule Qualité et développement durable
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

Données de l'université		2014-2015	Cible 2020
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	27	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	9662	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	63,0%	70%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	69,9%	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	%	>20%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	23	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	5017	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	82,6%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	99,0%	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	%	>20%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	19	
	Effectifs d'étudiants inscrits	904	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	21,1%	30%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	198	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	%	>20%

Cibles 2020 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	>20%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	66%

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

Mise en place d'une démarche qualité au sein de l'établissement

Commentaires de l'université

La dématérialisation de l'enquête (via Moodle) explique le faible taux de réponse attendu. Néanmoins des tests sont actuellement en cours pour améliorer les taux de réponses des M2 ne dématérialisant pas l'enquête.

Sans moyens supplémentaires il n'est pas envisageable d'améliorer les taux de réponses.

La fixation d'une cible à 100% en Master est réaliste. L'atteinte de cet objectif est liée à l'implication de l'UFR Administration Communication dans la mise en place de l'évaluation des enseignements en Master.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Etablissement – FCV2A
---------------------------------------	-----------------------

	Situation 2014 (S)	Cible 2020 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	598 463		
2- Nombre de diplômés en formation continue	899		
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	33		
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	4 500 301		
			+15%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : **la notion certification est ici entendue dans un sens large** : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

Commentaires de l'université

NB : les statistiques tiennent compte de l'ensemble de l'établissement

Les résultats de l'université en matière du développement de la formation continue et de l'alternance sont déjà d'un très haut niveau, une cible de 15% peut néanmoins être envisagée en poursuivant les efforts du FCV2A pour le développement des contrats de professionnalisation, et ceux de l'IAE pour le développement de la formation continue.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	73
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	78
Variation (Va-Vd)	5
Cible 2020 (%)	6,8%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

Commentaires de l'université

La bibliothèque de l'Arsenal est ouverte de 9h00 à 22h00 en semaine et de 9h30 à 17h30 le samedi. La bibliothèque de la Manufacture des Tabacs est ouverte de 9h00 à 20h00 en semaine et de 9h30 à 17h30 le samedi. Il est prévu d'ouvrir plus tard le samedi jusqu'à 20h00 dans ces 2 bibliothèques. Les bibliothèques ne ferment que 2 semaines au mois d'août et entre Noël et le Jour de l'An. Elles sont ouvertes 270 jours par an.

Les bibliothèques de Toulouse 1 Capitole sont ouvertes et accessibles au prêt pour tous les étudiants et enseignants-chercheurs des universités de Toulouse Midi-Pyrénées.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université Toulouse 1
-------------	--	------------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maitres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Source :	Etablissement – DRH
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2013	2014	2015	Données cumulées 2013, 2014, 2015	Cible 2020 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	4	6	0/11	10/37	
	%**	28,5%	50%	0%	27%	20 %
Professeurs des universités	Effectifs*	2	1	3/8	6/19	
	%**	40%	17%	37,5%	31,5%	50%

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

- Vote de la Commission de la Recherche pour limiter le recrutement interne des maîtres de conférences

IC 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES ENCAISSABLES hors subventions pour charges de service public	Université Toulouse 1
--------------	--	------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Source :	Etablissement – DAF
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2014	2015	Cible 2020
Droits d'inscription (1)	4 319 837 €	4 515 101 €	
Formation continue (2)	4 309 472 €	5 224 706 €	
Taxe d'apprentissage (3)	698 002 €	475 320 €	
Contrats et prestations de recherche (4)	1 293 609 €	1 588 114 €	
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	626 512 €	957 730 €	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	95 719 €	140 111 €	
<i>Hors ANR (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	571 378 €	490 274 €	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	1 104 418 €	1 852 325 €	
<i>Régions (7442)</i>	409 617 €	512 512 €	
<i>Union européenne (7446)</i>	298 840 €	749 449 €	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	395 961 €	590 362 €	
Dons et legs des fondations (6)			
Produits exceptionnels (7)	45 395 €	1 153 306€	
Autres ressources propres (8)	3 529 294 €	3 299 649€	
Total	15 300 026 €	18 108 543 €	18,5% des ressources

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'université

La cible permet d'aboutir à un montant d'environ 18 800K€ à l'échéance du contrat grâce au développement de la formation continue (+15%), et ce toutes choses égales par ailleurs.

IC 11	PILOTAGE FINANCIER	Université Toulouse 1
-------	--------------------	-----------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Commentaires établissement	Cible 2020
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement 93.9 : % Investissement : 30.6%	Objectifs dissociés entre le BP (96 ->98) et le BAIM (52-> 70)	Fonctionnement 95 % Investissement 70 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1	Réunions tableaux de bord	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1+	SPSI Mise en place d'un tableau de suivi des conventions RA	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1+	102.3 % (donnée non pertinente car ne prend pas en compte les reports, ni les schémas d'emplois de l'année etc...) Par rapport au BR : 98.2-> 98.5	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2015)	Cible 2020
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	2	2

IC 12	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université Toulouse 1
--------------	---	------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5
	<ol style="list-style-type: none"> 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2015)	Cibles 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	3	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	3
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3

Leviers d'action

Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement

IC 13	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université Toulouse 1
--------------	-------------------------------------	------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2016)				Taux d'occupation attendu en 2020
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	27 764	23	5 744,76	108%	100%
Salles banalisées	150 533	191	11 966,79	70%	100%
Total				83%	100%

IC 14	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m²)	Université Toulouse 1
--------------	---	------------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGEISIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGEISIP
Source	établissement - Patrimoine immobilier
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m² existants – (nombre de m² libérés + nombre de m² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGEISIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Dénomination bâtiment	Situation domaniale	m² existants	Objectifs prévisionnels de m² libérés	Objectifs prévisionnels de m² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m²)
Situation initiale	Tous bâtiments établissement					
2018	ARSENAL *		36 233	0	10 280	+ 10 280
soldes				0	10 280	+ 10 280
Evolution des m² à l'issue du contrat			86 700	0	10 280	96 980

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces inutiles qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'université

- Bâtiment TSE

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1	INNOVATION PEDAGOGIQUE	Université Toulouse 1
-------------	-------------------------------	------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Volume
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Espace de cours numérisés ; enseignements scénarisés ; méthodologie documentaire

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Formation initiale ; FCV2A et FOAD
Source :	Établissement - TICEA ; SCD ; FCV2A ; FOAD ; DES
Mode de calcul	<p>Sous indicateur 1 : Diversification des usages pédagogiques en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espaces de cours en ligne affichant* aux étudiants au moins une ressource non bureautique* - Nombre d'espaces de cours en ligne affichant* aux étudiants au moins une activité** "interactive"*** - Nombre d'enseignements dispensés (partiellement ou totalement) en ligne selon une scénarisation pédagogique formalisée institutionnellement.*** <p>Sous-indicateur 2 : Formation à la méthodologie documentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des étudiants bénéficiant d'une formation à la méthodologie documentaire par niveau L, M, D
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

Sous indicateur 1 : Diversification des usages pédagogiques en ligne

	2014-15	2015-16	Cible 2020
Nombre d'espaces de cours en ligne affichant* aux étudiants au moins une ressource interactive (HTML) ou illustrative (fixe ou animée, audio ou vidéo)	950	908	1000
Nombre d'espaces de cours en ligne affichant* aux étudiants au moins une activité** "numérique"	691	703	800
Nombre d'enseignements dispensés (partiellement ou totalement) en ligne selon une scénarisation pédagogique formalisée institutionnellement.***	363	338	400

* Seuls sont pris en compte les éléments non masqués et accessibles sur les espaces de cours en ligne réellement utilisés (ouverts aux étudiants).

** Activité numérique autre que "forum des nouvelles" (présent par défaut) et « questionnaire » (présent par défaut, pour l'évaluation des formations par les étudiants).

***Ceux-ci comprennent les enseignements associés à un dispositif institutionnel impliquant une stratégie pédagogique et des exigences en termes...

- d'informations aux étudiants : définir les objectifs, l'organisation, donner des conseils méthodologiques
- de contenus : documents principaux et complémentaires du cours, découpés en leçons, enrichis de contenus non textuels et associés a minima à des activités auto-corrigées en ligne.
- de délais : livraison des contenus avant le début du cours / ouverture progressive aux étudiants

Sous indicateur 2 : Formation à la méthodologie documentaire

	2014-15	2015-16	Cible 2020
Part des étudiants bénéficiant d'une formation à la méthodologie documentaire en Licence	45,5	45,5	46
Part des étudiants bénéficiant d'une formation à la méthodologie documentaire en Master	7,7	7,7	
Part des étudiants bénéficiant d'une formation à la méthodologie documentaire en Doctorat	16,0	16,0	

Leviers d'action

Ajout d'une question relative aux enseignements innovants dans les questionnaires d'évaluation des enseignements

Commentaires de l'université

La finalisation de l'indicateur concernant le nombre d'enseignements dispensés en ligne permet de fixer une cible aux alentours de 400.

IS 2	RELATIONS INTERNATIONALES	Université Toulouse 1
------	---------------------------	-----------------------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

**Sous-indicateur 1 - Mobilité entrante,
part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger**

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement (hors Masters enseignement)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un baccalauréat à l'étranger ou d'un titre admis nationalement en équivalence
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) Établissement – DROP – CAP, extractions BO-APOGEE
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

Calcul interne – Tous diplômes	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	1952	2038	2050	
Nombre total d'inscrits	17670	18061	18051	
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	11,0%	11,3%	11,4%	>12%
Calcul du ministère – Tous diplômes	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger – Ut1 Capitole + IEP	10,4%			
Tertiaire – Droit Economie	12,1%			
Toutes universités	11,3%			
Calcul interne – Niveaux M et D	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger - cursus M	14,9%	15,3%	15,3%	16%
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger - cursus D	39,3%	42,3%	42,3%	43%

Sous-indicateur 2 – Mobilité sortante

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Volume et %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement (hors Masters enseignement)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants ayant réalisés une mobilité sortante dans le cadre d'une convention et/ou ayant réalisé un stage à l'étranger
Source	SCREI – Suivi des étudiants en mobilité sortante ; SCUIO – Suivi des stages
Mode de calcul	Nombre en mobilité sortante Stages effectués à l'étranger / Totalité des Stages

Calcul interne	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Nombre d'étudiants ayant effectué une mobilité sortante	322	320	381	>400
Part des stages effectués à l'étranger	8,30%	7,8%		10%

Sous-indicateur 3 – Rayonnement des formations à l'international

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Volume et %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement (hors Masters enseignement)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants inscrits en double diplôme ou dans une filière délocalisée
Source	SCREI DROP-CAP ; extractions BO-APOGEE
Mode de calcul	Primo-inscrits dans une formation à double diplôme Inscrits dans les filières délocalisées à l'international

Offre de diplômes internationaux	2012-13	2013-14	2014-15	Cible 2020
Nombre d'étudiants inscrits pour la première fois dans une formation en double diplômes	97	100	123	>210

Diplômés en partenariat international	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2020
Nombre de diplômés de master avec partenariat international			171	>200

IS 3	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS	Université Toulouse 1
------	--	-----------------------

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs (moins de 35 ans) sortis du système éducatif, 3 ans après leur sortie de formation initiale
Champ de la mesure	Etudiants, inscrits dans un établissement en n-4/n-3, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est retenu pour le renseignement de cet indicateur les étudiants diplômés de D l'année n-3
Source	Ecole des docteurs - COMUE
Mode de calcul	L'année de référence n pour les valeurs de l'indicateur est celle de la réalisation de l'enquête mais ces valeurs ne sont pas disponibles, du fait des délais d'exploitation de l'enquête, avant le PAP de n+2.
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

	Insertion en 2014/2015 des diplômés en D année 2011/2012	Cible insertion en 2018/2019 des diplômés en D année 2015/2016
Taux des docteurs en emplois	nd	80
Taux de réponses aux enquêtes	nd	80

Leviers d'action

Enquête de l'école des docteurs de la COMUE

Commentaires de l'université

Jusqu'à présent les enquêtes menées par l'établissement, via l'observatoire ou via les écoles doctorales, sur le devenir des docteurs n'ont pas permis, du fait du faible taux de réponse et de l'imprécision de certaines situations de déterminer un taux d'emplois.

Le lancement d'une enquête harmonisée pour l'ensemble des écoles doctorales du site, via l'Ecole des Docteurs de l'UFTMiP devrait permettre de pallier cette difficulté.

IS 4	RESSOURCES PROPRES DE LA RECHERCHE	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Accroître la visibilité de la Recherche
Objectif	Rayonnement scientifique Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR. Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation
Source :	DROP-Recherche et DROP-CAP Tableau de suivi des conventions de recherche de l'établissement Tableau de suivi des conventions de recherche gérées par les organismes pour le compte des UMR de l'établissement
Mode de calcul	Pour chaque année considérée : - Nombre des contrats de recherche et prestations de service signés par année - Montant des contrats de recherche et prestations de service signés par année
Responsable de l'indicateur	DROP – Pilotage et DROP - Recherche
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

Nombre de contrats signés (établissement)

	2014	2015	Cible 2020
Contrats de recherche collaborative sur fonds européen	1	1	2
ERC			
H2020			
Bourses Marie Curie	1	1	
Contrats de recherche collaborative sur fonds publics	11	-4	10
ANR	4		3
IUF	2	1	1
Collectivités territoriales	1	1	2
Autres	4	2	4
Contrats bilatéraux de recherche financés par des entreprises	1	2	
Nombre de contrats CIFRE	1	2	5
Nombre de chaire industrielle			
Prestations de recherche ou d'expertise	2		4
TOTAL contrats	15	7	21

Leviers d'action

Développer le service d'aide au montage des AAP, mise en place d'un CSP (centre de service partagé)

Commentaires de l'université :

- Données hors contrats de recherche en Economie gérés par les partenaires (Fondation JJ Laffont, CNRS, INRA, en moyenne 3 ERC par an
- Données hors IDEX (+9 en 2014 ; +23 en 2015). L'arrêt de l'IDEX incitera à répondre aux AAP de l'ANR
- L'ED SJP a entamé une démarche pour développer les contrats CIFRE.

IS 5	QUALITE DU PILOTAGE DE LA RECHERCHE	Université Toulouse 1
-------------	--	------------------------------

Sous-indicateur 1 : Qualité des actions de pilotage de la Recherche

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.
Source	DROP-Recherche
Mode de calcul	

Recherche	2015	2020
Commission de la Recherche	1 – Elaboration de règles communes (recrutements, primes,...) - Mise en place d'un processus d'auto-évaluation des unités de recherche en vue de la répartition interne des crédits de recherche	2 2
Coordination des activités scientifiques	1- Mise en place de règles communes pour le fonctionnement des équipes de recherche, des équipes doctorales et du rôle du SRP	2
Organisation du suivi financier des activités de recherche	0- Mise en place d'un Centre de Services Partagé	2
Valorisation de la recherche	1 – Mise en place d'un service d'aide aux AAP : Montage et analyse des conventions, suivi et clôture - Elaboration de procédures. - Aide à l'organisation de colloques (élaboration d'un kit colloques) - relais avec le département valorisation de la COMUE	2
Ensemble		2

**Sous-indicateur 2 : Taux d'usage de l'archive ouverte institutionnelle
Toulouse 1 Capitole Publications**

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	UT1 Publications
Source :	Etablissement – SCD – Archive ouverte institutionnelle Toulouse 1 Capitole Publications
Mode de calcul	Nombre de référencements Nombre de dépôts en texte intégral Part des dépôts en texte intégral Nombre de téléchargements

	2014	2015	Cible 2020
Nombre de dépôts	13 349	15 563	
Nombre de dépôts en texte intégral	672	2 451	
Part des dépôts en texte intégral	5%	15,7%	20%
Nombre de téléchargements	40 560	nd	

IS 6	PART DES DEPENSES DE DOCUMENTATION	Université Toulouse 1
-------------	---	------------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Annuelle – Année civile
Champ de la mesure	Budget SCD

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Dépenses de documentation (hors masse salariale) du SCD
Source :	Etablissement – SCD – DROP-CAP – Extractions SIFAC et BO-APOGEE
Mode de calcul	Part des dépenses de documentation du SCD sur les dépenses globales de l'établissement (hors dépenses de personnels et BAIM) Part des dépenses de documentation pour l'enseignement supérieur du SCD par étudiant (du L1 au M1) Part des dépenses de documentation pour la recherche du SCD par usager de la recherche (M2, D, enseignants chercheurs)
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

Dépenses de documentation / Dépenses de l'établissement (hors dépenses de personnel)	2014	2015	Cible 2020
Dépenses de documentation du SCD - hors dnd (€)	1 271 854 €	1 136 460 €	XXXX
Dépenses globales de l'établissement (€, hors Dnd et BAIM et MS)	11 353 186	12 217 639 €	XXXX
Dépenses documentation / Dépenses globales	11,2%	9,3%	11%

Commentaires de l'université : la part des dépenses de documentation sur les dépenses globales de fonctionnement hors dépenses de personnels est un indicateur utilisé à l'international ce qui permet de situer par rapport aux autres établissements (par ex Université de Rotterdam : 5,9% en 2014)

Cet indicateur permet de mesurer l'effort de l'établissement en matière documentaire. 11% est un taux assez élevé en comparaison à d'autres établissements, (En 2010, l'université enregistrait déjà un taux de 11,4%, largement supérieur à ses homologues du secteur Droit Economie Tertiaire qui enregistraient pour Paris4 5,6% ; Bordeaux4 9,6% et Lyon 3 8,3% - Source : PAPER)SR)

A noter également que les dépenses documentaires / étudiant de l'université (60€) soit 2 fois plus élevée que dans le reste du secteur Droit – Economie – Tertiaire (30€) en 2010 (Source PAPER)SR)

La fixation d'une cible à 11% permettrait de maintenir une qualité de service équivalente.

Accréditation : Liste des Formations

1. Annexe de l'arrêté du 23 mai 2016

Académie de TOULOUSE

Université Toulouse I

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2016-2017 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

mention(s)	établissement(s) accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20140973 Administration publique		2016-2017	5 ans	2020-2021
20140974 Administration économique et sociale		2016-2017	5 ans	2020-2021
20140975 Droit		2016-2017	5 ans	2020-2021
20140976 Economie		2016-2017	5 ans	2020-2021
20140977 Gestion		2016-2017	5 ans	2020-2021
20140992 Information-communication	TOULOUSE 2, TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20140979 Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales		2016-2017	5 ans	2020-2021

Capacité(s) en droit

	établissement(s) accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
19991823 CAPACITE EN DROIT		2011-2012	10 ans	2020-2021

Diplôme(s) universitaire(s) de technologie « cursus licence » - IUT de RODEZ

Spécialités	implantation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
Informatique	RODEZ	2016-2017	5 ans	2020-2021
Qualité Logistique industrielle et organisation	RODEZ	2016-2017	5 ans	2020-2021
Information-communication	RODEZ	2016-2017	5 ans	2020-2021
<u>Option(s) :</u> Communication des organisations				
Gestion des entreprises et des administrations	RODEZ	2016-2017	5 ans	2020-2021
<u>Option(s) :</u> Gestion comptable et financière Gestion et management des organisations Gestion des ressources humaine				
Carrières juridiques *	RODEZ	2016-2017	5 ans	2020-2021

*département créé en 2013

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20160104 Aménagement paysager : conception, gestion, entretien		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160105 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	TOULOUSE 3, INU	2016-2017	5 ans	2020-2021

CHAMPOLLION

20160106 Commerce et distribution		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160107 Logistique et pilotage des flux	TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160108 Management et gestion des organisations		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160109 Métiers de l'informatique : applications web		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160321 Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160110 Métiers de la communication : chargé de communication		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160111 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160112 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160323 Métiers de la qualité		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160113 Métiers du notariat		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160114 Productions animales		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160322 Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement		2016-2017	5 ans	2020-2021

Master(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20160098 Biodiversité, écologie et évolution	INP TOULOUSE, TOULOUSE 3, INU CHAMPOLLION	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160099 Biotechnologies	INP TOULOUSE, TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160050 Comptabilité - contrôle - audit		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160051 Contrôle de gestion et audit organisationnel		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160052 Droit de l'immobilier		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160053 Droit de la santé		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160054 Droit des affaires		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160055 Droit du numérique		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160056 Droit du patrimoine	INU CHAMPOLLION	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160057 Droit européen		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160058 Droit fiscal		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160059 Droit international		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160060 Droit notarial		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160061 Droit privé		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160062 Droit public	INU CHAMPOLLION	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160063 Droit pénal et sciences criminelles		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160064 Droit social		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160065 Economie	ENAC TOULOUSE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160066 Econométrie, statistiques	TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160102 Ethique	TOULOUSE 2, TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160067 Finance		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160068 Gestion de production, logistique, achats		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160069 Gestion des ressources humaines		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160070 Histoire du droit et des institutions		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160100 Information, communication	TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160072 Management et administration des entreprises		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160073 Management et commerce international		2016-2017	5 ans	2020-2021

20160074	Management stratégique		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160071	Management		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160075	Marketing, vente		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160101	Mathématiques et applications	ENAC TOULOUSE, TOULOUSE 3, ISAE TOULOUSE	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160076	Monnaie, banque, finance, assurance		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160103	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE	TOULOUSE 3	2016-2017	5 ans	2020-2021
20160077	Science politique		2016-2017	5 ans	2020-2021
20160078	Sciences économiques et sociales		2016-2017	5 ans	2020-2021

DOCTORAT

1	Mathématiques et leurs interactions	6	Sciences humaines et Humanités
2	Physique	7	Sciences de la Société
3	Sciences de la Terre et de l'univers, Espace	8	Sciences pour l'Ingénieur
4	Chimie	9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
5	Biologie, Médecine, santé	10	Sciences agronomiques et écologiques

DS	n° ED	intitulé de l'école doctorale	établissement(s) accrédité(s)	établissement(s) associé(s)	date d'ac- créditation	durée
6	328	ARTS, LETTRES, LANGUES, PHILOSOPHIE, SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COM- MUNICATION (ALLPH@)	<u>Toulouse 2</u> , Toulouse 1, Toulouse 3	ENFA Toulouse	2016-2017	5 ans
6 7	327	TEMPS, ESPACES, SOCIETES, CULTURES (TESC)	<u>Toulouse 2</u> , Toulouse 1, INP Toulouse, EHESS	ENFA Toulouse, ENS Architecture Toulouse	2016-2017	5 ans
7	478	ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE GESTION	<u>Toulouse 1</u>		2016-2017	5 ans
7	171	TOULOUSE SCIENCES ECONOMIQUES (TSE)	<u>Toulouse 1</u>	ENAC, EHESS, CNRS	2016-2017	5 ans
7	479	ECOLE DOCTORALE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES	<u>Toulouse 1</u>		2016-2017	5 ans
8 1, 3, 5, 6, 7, 9	467	AERONAUTIQUE – ASTRONAUTIQUE (EDAA)	<u>ISAE Toulouse</u> , Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3, INP Toulouse, INSA Toulouse, Mines Albi Institut Mines Telecom	ENAC, ENI Tarbes	2016-2017	5 ans
9 8	475	MATHEMATIQUES, INFORMATIQUE, TELECOM- MUNICATIONS DE TOULOUSE (MITT)	<u>Toulouse 3</u> , Toulouse 1, Toulouse 2, INP Toulouse, INSA Toulouse, ISAE Toulouse	ENAC	2016-2017	5 ans

Liste des structures de recherche – Université Toulouse I

<i>Label</i>	<i>n°</i>	<i>Sigle</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable</i>	<i>Etablissements</i>
1 – Mathématiques et applications					
UMR	5219	IMT	INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE TOULOUSE	COHEN Serge	UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 JEAN JAURES, UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER, INSAT
6 – Sciences Humaines et Humanités					
USR	3414	MSHS-T	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ DE TOULOUSE	GAILLARD Pascal	UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 JEAN JAURES, UNIVERSITÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER, IEP, COMUE UFTMP
7 – Sciences Sociales					
UMR	5303	CRM	CENTRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT	ROUSSEL Patrice	
UMR	5314	TSE-R	TSE RECHERCHE	LOZACHMEUR Jean-Marie	
	1415				
EA	780	CDA	CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES	MONSERIE-BON Marie-Hélène	
EA	785	IDETCOM	INSTITUT DU DROIT DES TERRITOIRES, DE L'ESPACE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	REGOURD Serge	
EA	789	CTHDIP	CENTRE TOULOUSAIN D'HISTOIRE DU DROIT ET DES IDÉES POLITIQUES	KRYNEN Jacques	
EA	1919	IEJUC	INSTITUT DES ÉTUDES JURIDIQUES, DE L'URBANISATION, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENVIRONNEMENT	POUMAREDE Matthieu	
EA	1920	IDP	INSTITUT DE DROIT PRIVÉ	NICOD Marc (Dir) JULIEN Jérôme (Dir-adj)	

EA	4211	IRDEIC	INSTUT DE RECHERCHE EN DROIT EUROPÉEN, INTERNATIONAL ET COMPARÉ	BLANQUET Marc	
EA	4657	IMH	INSTITUT MAURICE HAURIOU	KALFLECHE Grégory (CoDir) MOUTON Stéphane (CoDir)	
FED	4104	IFR	INSTITUT FÉDÉRATIF DE RECHERCHE Mutation des Normes Juridiques	GARNIER Florent (Pdt) DUSSART Vincent (Dir)	
FED	4268	IAST	Institute of Advanced Studies in Toulouse Institut de recherches avancées de Tou- louse	SEABRIGHT Paul	
EA	4212	LEREPS	LABORATOIRE D'ÉTUDE ET DE RE- CHERCHE SUR L'ÉCONOMIE, LES POLITIQUES ET LES SYSTEMES SO- CIAUX	VICENTE Jérôme	IEP, UNIVERSITÉ TOU- LOUSE 2 JEAN JAURES, ENFAT, TBS, UNIVERSTÉ TOULOUSE 3 PAUL SABA- TIER

9 – Sciences et Technologies de l'information

UMR	5505	IRIT	INSTITUT DE RECHERCHE EN INFOR- MATIQUE DE TOULOUSE	DAYDE Michel	UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 JEAN JAURES, UNIVERSTÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER, INP
UPR	8001	LAAS	LABORATOIRE D'ANALYSE ET D'ARCHITECTURE DES SYSTÈMES	ARLAT Jean	UNIVERSITÉ TOULOUSE 2 JEAN JAURES, UNIVERSTÉ TOULOUSE 3 PAUL SABATIER, INP, INSA, ISAE